

# RAPPORT ANNUEL 2025



# TABLE DES MATIÈRES

À propos de nous	2	
Notre vision		2
Notre mission		2
Nos valeurs		2
NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION	3	
MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4	
MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	5	
D'UN SEUL PROGRAMME À UN RÉSEAU NATIONAL	6	
FAITS SAILLANTS DE 2025	7	
APERÇU DES PROGRAMMES	8	
PEINTURE		8
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)   PRODUITS DANGEREUX ET SPÉCIAUX (PDS)		9
PRODUITS D'ÉCLAIRAGE		10
AVERTISSEURS DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE		11

# À PROPOS DE NOUS

L'Association pour la gestion responsable des produits (AGRP) est un organisme canadien sans but lucratif de gestion responsable (OGR) qui aide les producteurs à satisfaire à leurs obligations environnementales grâce à la conception, à la mise en œuvre et à l'administration de programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP).

Présente dans toutes les provinces canadiennes et active aux États-Unis par l'entremise de sa filiale, l'AGRP est le premier organisme de gestion responsable véritablement national au Canada. Elle administre des programmes de gestion de la fin de vie pour des produits tels que la peinture, les résidus domestiques dangereux et les produits dangereux et spéciaux, les produits d'éclairage ainsi que les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone.

Depuis plus de 30 ans, nous collaborons avec les gouvernements, les producteurs, les municipalités, les communautés autochtones, les détaillants ainsi que nos partenaires de collecte et de traitement afin d'offrir des solutions de gestion responsables, sécuritaires, accessibles et efficaces. Grâce à la collaboration, à l'innovation et à l'excellence opérationnelle, nous aidons les producteurs à respecter leurs obligations réglementaires, à faire progresser les principes de la responsabilité élargie des producteurs et à produire des résultats environnementaux concrets au bénéfice des collectivités que nous desservons.

## NOTRE VISION

Faire de l'Association pour la gestion responsable des produits un chef de file dans le développement et la gestion de solutions novatrices de responsabilité des producteurs.

## NOTRE MISSION

Offrir à nos membres des solutions de responsabilité des producteurs qui améliorent l'efficacité et l'efficacité des programmes, tout en protégeant l'environnement, les consommateurs et nos employés.

## NOS VALEURS

- Engagement envers l'environnement
- Orientation vers le service et les membres
- Amélioration continue
- Transparence
- Collaboration
- Responsabilisation

# NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Président

**Jason Bernard**

The Sherwin-Williams Company | Produits de peinture

## Vice-président

**Steve Urchison**

Cloverdale Paint | Produits de peinture

## Secrétaire corporatif

**Jeffrey Cattanach**

The Home Depot | Commerce de détail

---

Membres	Entreprises	Secteurs
<b>Dan Giansante</b>	Rust-Oleum Canada	<i>Autres produits</i>
<b>Marjorie Dionne</b>	Standard Products Inc.	<i>Éclairage et avertisseurs</i>
<b>Marie-Yannick Carrière</b>	Rona Inc.	<i>Commerce de détail</i>
<b>Gil Ofek</b>	Liteline Corporation	<i>Éclairage et avertisseurs</i>
<b>Matthew Nickmann</b>	Home Hardware Stores Ltd.	<i>Commerce de détail</i>
<b>Matthew Taggart</b>	Benjamin Moore & Co.	<i>Peinture et revêtements</i>
<b>Daniel Katz</b>	Satco Products Inc.	<i>Éclairage et avertisseurs</i>
<b>Geneviève Potvin</b>	Scotts Canada Limited	<i>Autres produits</i>
<b>Angela Chidley</b>	The Pittsburgh Paints Co.	<i>Peinture et revêtements</i>

## MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Chers membres et collègues de l'industrie,

La responsabilité élargie des producteurs (REP) continue d'évoluer rapidement partout au Canada, et l'Association pour la gestion responsable des produits exerce ses activités dans un contexte réglementaire de plus en plus complexe. Les exigences réglementaires s'élargissent tant par leur portée que par leur niveau de complexité et évoluent à des rythmes différents selon les administrations.

Cette fragmentation représente un défi important pour l'industrie. Offrir des programmes cohérents, efficaces et évolutifs exige une meilleure harmonisation de la conception et de la mise en œuvre des systèmes de gestion. Forte de son expérience à l'échelle nationale, l'AGRP est bien placée pour répondre à ce besoin en mettant à profit son expertise afin de concilier les objectifs environnementaux et les réalités opérationnelles.

Dans ce contexte, le conseil d'administration a appuyé une orientation stratégique claire pour l'organisation. Le nouveau plan stratégique quinquennal de l'AGRP met l'accent sur l'élargissement de son offre de services, le renforcement de sa capacité à exercer ses activités à grande échelle ainsi que le développement de partenariats solides avec ses membres et ses parties prenantes. Ces priorités répondent à la nécessité de s'adapter à un environnement plus complexe et concurrentiel tout en continuant d'offrir une valeur ajoutée aux membres.

L'AGRP s'est forgée une solide réputation en tant qu'organisme de gestion responsable fiable et performant, administrant plusieurs programmes dans différentes administrations canadiennes. Le maintien de cette position reposera sur une collaboration étroite, une coordination soutenue et un engagement continu de l'ensemble de l'industrie.

Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier nos membres, nos employés et l'ensemble de nos partenaires pour leur engagement et leur précieuse collaboration.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'JGB' followed by a surname.

**Jason G. Bernard**

Président du conseil d'administration

## MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Chers membres, collègues et partenaires,

Merci de votre soutien continu tout au long de cette année 2025, une année au cours de laquelle le contexte dans lequel évolue l'AGRP est devenu encore plus complexe.

Partout au pays, les exigences réglementaires continuent d'évoluer, imposant de nouvelles obligations à nos programmes. Cette complexité accrue exerce une pression supplémentaire sur nos équipes, qui doivent poursuivre leurs efforts afin d'offrir des programmes cohérents, évolutifs et performants, tout en répondant aux attentes en matière de rendement, de transparence et d'efficacité des coûts.

En réponse à ces défis, l'une de nos principales priorités en 2025 a consisté à renforcer nos façons de faire dans l'ensemble de nos programmes. Nous avons notamment amélioré l'uniformité des données, harmonisé nos pratiques de production de rapports et cerné de nouvelles occasions de mieux coordonner nos activités à l'échelle nationale. Ces initiatives sont essentielles à l'adoption d'approches plus harmonisées dans un contexte réglementaire de plus en plus fragmenté.

L'année 2025 a également marqué le lancement de notre nouveau plan stratégique quinquennal, articulé autour de trois grandes priorités : élargir notre offre de services, intégrer et faire croître l'organisation, et renforcer notre collaboration avec nos membres et nos partenaires. Ces orientations témoignent de notre volonté de nous adapter à un environnement toujours plus complexe tout en continuant d'offrir des solutions de responsabilité élargie des producteurs fiables, efficaces et conformes aux exigences réglementaires.

Les réalisations de 2025 sont le fruit de la collaboration étroite avec nos membres et nos partenaires de l'industrie. Cette approche demeurera au cœur de nos actions dans les années à venir, grâce à la participation continue de l'ensemble des secteurs et des parties prenantes, aux précieux conseils de notre conseil d'administration, au dévouement exceptionnel de notre personnel et au renforcement de nos liens à l'échelle du pays.

L'AGRP repose sur des bases solides qui lui permettront de poursuivre sa croissance et de relever les défis à venir. Toutefois, l'évolution constante des exigences réglementaires exigera encore davantage de coordination, de cohérence et de capacité d'adaptation. Ensemble, nous continuerons d'agir de façon responsable afin d'offrir des solutions durables aux producteurs et aux collectivités que nous desservons.

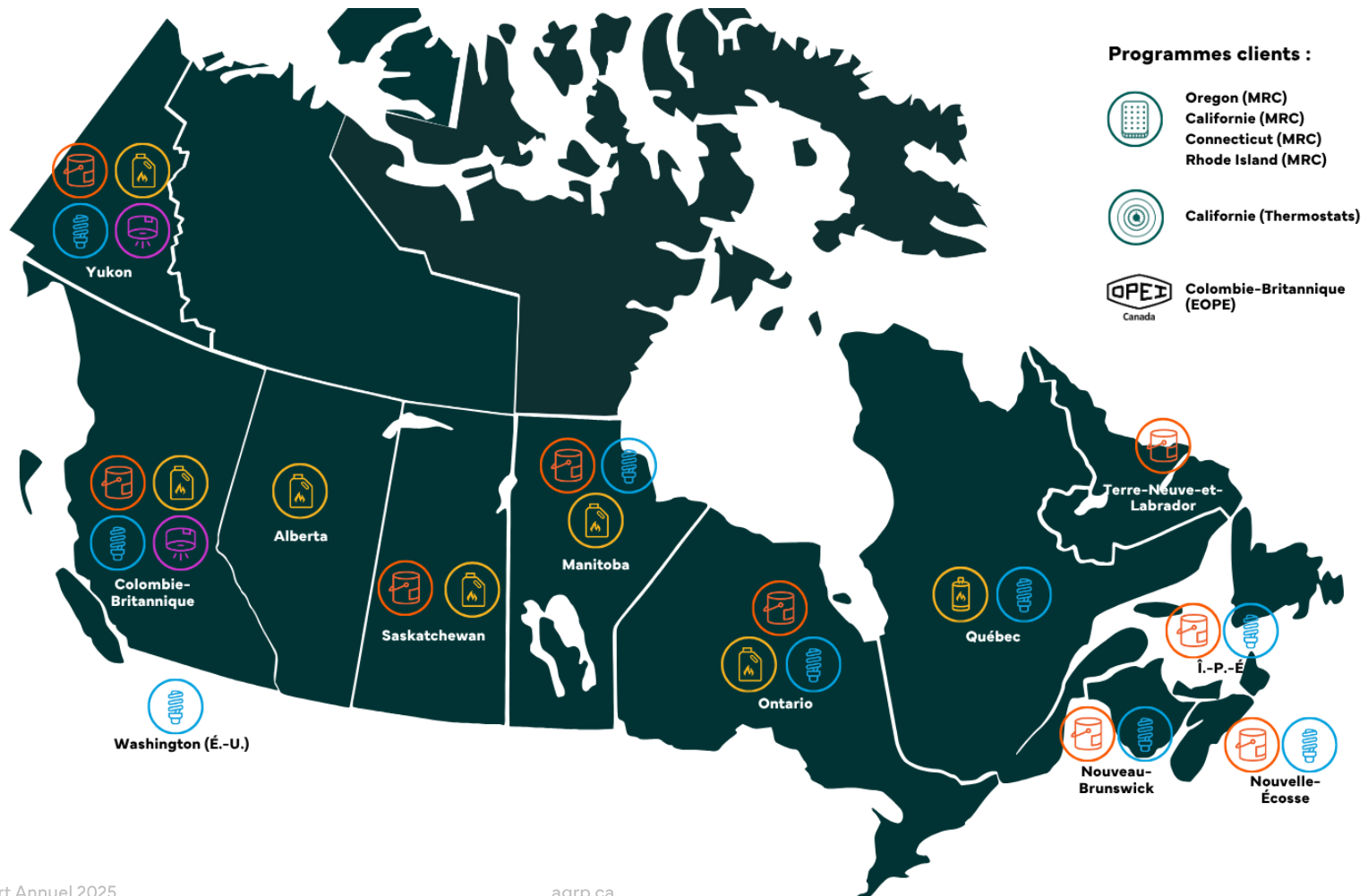
**Brian Bastien**

Président-directeur général

# D'UN SEUL PROGRAMME À UN RÉSEAU NATIONAL

Ce qui a commencé en 1994 avec un seul programme de récupération de la peinture en Colombie-Britannique est devenu un réseau national de programmes de responsabilité élargie des producteurs au service des collectivités partout au Canada.

Le lancement, le 1<sup>er</sup> avril 2025, du programme des produits dangereux et spéciaux (PDS) de l'Alberta a marqué une étape importante, faisant de l'AGRP le premier organisme de gestion responsable véritablement national au Canada. Cette réalisation témoigne de plus de trente années de croissance, d'innovation et d'engagement envers la protection de l'environnement.



## FAITS SAILLANTS DE 2025



**7,9 millions de litres de peinture récupérés**



**714 000 litres de RDD et de PDS récupérés**



**13,8 millions de lampes récupérées**



**142 044 avertisseurs de fumée et de CO récupérés**

**154 points de dépôt de  
CPCRU au Québec**

Dépassement de **81 %** de l'objectif réglementaire de 85 points de dépôt fixé pour 2025

**3,3 millions**

De visites sur le site Web de l'AGRP, une augmentation de 220 % par rapport à 2024

# APERÇU DES PROGRAMMES

## PEINTURE



**Les programmes de récupération de la peinture de l'AGRP sont offerts dans huit provinces canadiennes et proposent des solutions pratiques pour le recyclage et le réemploi des restes de peinture et de revêtements. En 2025, ces programmes ont permis de récupérer 7,9 millions de litres de peinture, tout en poursuivant le développement d'initiatives favorisant le réemploi et l'économie circulaire.**

### **EXPANSION DU PROGRAMME *PAINTSHARE***

Le programme *PaintShare* demeure au cœur de l'approche de l'AGRP en matière de réduction des déchets. En 2025, le programme a été bonifié partout au Canada grâce à de nouveaux outils promotionnels, à un soutien accru offert aux partenaires et à des initiatives visant à accroître sa visibilité. Ces investissements ont contribué à une croissance de 3 % du réseau *PaintShare* et ont permis de redistribuer plus de 184 770 litres de peinture réutilisable à des collectivités, partout au pays.

### **UN IMPACT POSITIF À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE**

Le partenariat de don de peinture de l'AGRP avec Bulembu, en Eswatini, a franchi une étape importante en 2025. Plus de 14 000 litres de peinture ont été donnés au cours de l'année, portant à plus de 50 400 litres le volume total remis depuis le début du partenariat il y a dix ans. Cette peinture a contribué à la restauration de bâtiments, à l'amélioration des infrastructures communautaires et à la revitalisation de collectivités.

### **COMPOSER AVEC UN ENVIRONNEMENT EN ÉVOLUTION**

Les programmes de récupération de la peinture continuent d'évoluer dans un contexte réglementaire en constante transformation, marqué par des exigences accrues en matière de rendement, d'accessibilité et de reddition de comptes. Parallèlement, l'évolution des marchés de valorisation et la hausse des coûts de traitement continuent d'influencer les activités des programmes partout au Canada.

---

L'AGRP demeure résolument engagée à renforcer les initiatives de réemploi, à soutenir le développement de marchés durables pour les matières récupérées et à mettre en œuvre des solutions efficaces favorisant la conformité réglementaire, l'atteinte des objectifs environnementaux et la pérennité des programmes.

## RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) | PRODUITS DANGEREUX ET SPÉCIAUX (PDS)



**L'année 2025 a marqué une étape importante pour les programmes de RDD et de PDS de l'AGRP, caractérisée par une expansion à l'échelle nationale, d'importantes avancées réglementaires et la poursuite du développement du réseau de collecte. À l'échelle du Canada, ces programmes ont permis de récupérer plus de 714 000 litres de RDD et de PDS, assurant une gestion sécuritaire et responsable de ces matières.**

### EXPANSION NATIONALE

Une étape déterminante a été franchie le 1<sup>er</sup> avril 2025 avec le lancement du programme des PDS de l'Alberta. Cette mise en œuvre a permis à l'AGRP de devenir le premier organisme de gestion responsable véritablement national au Canada, en administrant des programmes de responsabilité élargie des producteurs dans chacune des provinces. Plus de 200 points de dépôt permanents et événements de collecte ont été mis en place partout en Alberta afin d'assurer le déploiement réussi du programme.

### LE PROGRAMME QUÉBÉCOIS DES CONTENANTS DE COMBUSTIBLES À REMPLISSAGE UNIQUE DÉPASSE LES ATTENTES

Au cours de sa première année complète d'exploitation, le programme québécois des contenants de combustibles à remplissage unique a poursuivi sa croissance au-delà des attentes. À la fin de 2025, le réseau comptait 154 points de dépôt, dépassant de plus de 80 % l'exigence réglementaire de 85 points de dépôt et réalisant des progrès importants vers les objectifs futurs en matière d'accessibilité.

### SE PRÉPARER À LA CROISSANCE FUTURE

En Colombie-Britannique, le règlement sur le recyclage, le *Recycling Regulation*, a été modifié afin d'ajouter de nouvelles catégories de produits, notamment les produits automobiles et les contenants pressurisés. L'AGRP a entrepris l'analyse des exigences réglementaires, l'évaluation du marché et des consultations auprès des parties prenantes afin d'appuyer le développement de futurs programmes et de planifier leur mise en œuvre.

---

À mesure que les gouvernements poursuivent l'élargissement des cadres de responsabilité élargie des producteurs afin d'y intégrer de nouveaux produits dangereux et spéciaux, l'AGRP demeure déterminée à offrir des solutions efficaces qui favorisent la conformité réglementaire, l'atteinte des objectifs environnementaux et la pérennité de ses programmes.

## PRODUITS D'ÉCLAIRAGE



**Les programmes de recyclage des produits d'éclairage de l'AGRP ont continué d'évoluer en 2025, alors que les changements technologiques, l'évolution des marchés et les développements réglementaires transforment le secteur. Dans six provinces, les programmes ont permis de récupérer plus de 13,8 millions de lampes, tout en maintenant des services de collecte accessibles aux consommateurs et aux entreprises.**

### DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE COLLECTE

Le programme de recyclage des lampes de la Nouvelle-Écosse a terminé sa première année complète d'exploitation, avec 54 points de dépôt établis dans l'ensemble de la province. En Ontario, l'AGRP a mis en place des projets pilotes et des partenariats afin de mettre à l'essai de nouvelles solutions de collecte visant à améliorer l'accessibilité et à soutenir la croissance future du réseau.

### COLLABORER DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT

À mesure que les technologies d'éclairage évoluent, l'AGRP a travaillé en étroite collaboration avec ses membres, ses comités consultatifs et ses partenaires de l'industrie afin de répondre aux défis liés à la classification des produits et à la reddition de comptes, découlant des différences entre les définitions réglementaires des administrations et de l'évolution des produits. Cette approche collaborative a contribué à une reddition de comptes plus uniforme et à une administration plus cohérente des programmes, tout en permettant de s'adapter aux conditions changeantes du marché.

### COMPOSER AVEC LA TRANSFORMATION DU MARCHÉ

Le secteur de l'éclairage continue de connaître une transformation importante, alors que les consommateurs et les entreprises délaissent progressivement les lampes contenant du mercure au profit de technologies plus récentes. Les modifications fédérales au Règlement sur les produits contenant du mercure, entrées en vigueur en 2025, ont accéléré cette transition et créé des défis financiers et opérationnels pour les programmes dont la portée des produits admissibles est limitée, particulièrement au Manitoba et au Québec.

---

L'AGRP continue de collaborer avec les gouvernements, les parties prenantes de l'industrie et les comités consultatifs afin de s'adapter à l'évolution des technologies d'éclairage et d'appuyer la pérennité des programmes de recyclage des lampes.

## AVERTISSEURS DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE



**Le programme de récupération des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone de l'AGRP continue de contribuer à la fois à la sécurité du public et à la gestion responsable des produits en fin de vie en Colombie-Britannique. En 2025, le programme a permis de récupérer plus de 142 000 avertisseurs et de maintenir un réseau de 262 points de dépôt, offrant aux citoyens un accès pratique à des services de récupération partout dans la province.**

### PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ DU PUBLIC

En 2025, l'une des principales priorités du programme a été de poursuivre la collaboration avec *FireSafe BC* et les services d'incendie participants. Grâce à des activités de sensibilisation et d'information du public, ces partenariats ont contribué à mieux faire connaître l'importance de vérifier régulièrement les avertisseurs, de les remplacer au moment opportun et de les rapporter à un point de dépôt en fin de vie. En établissant un lien entre la prévention des incendies et la protection de l'environnement, le programme continue d'offrir une valeur ajoutée qui va bien au-delà de la récupération et du recyclage des produits.

### UNE PARTICIPATION EN CROISSANCE

Le nombre d'avertisseurs récupérés a augmenté de 6 % par rapport à 2024, témoignant d'une forte participation du public et de l'efficacité des activités de sensibilisation. Le réseau de collecte, composé de détaillants, de municipalités, de dépôts de recyclage, de services d'incendie et de communautés autochtones, continue d'offrir des points de dépôt accessibles partout en Colombie-Britannique.

### PERSPECTIVES

Les préparatifs sont déjà en cours en vue du prochain renouvellement du Plan de gestion des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone, prévu en 2026. L'AGRP demeure déterminée à administrer un programme performant et efficace, à maintenir un réseau de collecte accessible et à soutenir les objectifs plus larges en matière de sécurité publique.

---

En combinant la protection de l'environnement et la sensibilisation à la prévention des incendies, le programme continue de démontrer que les initiatives de responsabilité élargie des producteurs peuvent produire des retombées positives et durables pour les collectivités de toute la province.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE  
DES PRODUITS DU CANADA**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 DÉCEMBRE 2025**

## **ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**

### **États financiers**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

### **Table des matières**

---

Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière	4
État de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers	8 - 22

---

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

---

Aux membres de  
L'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada,

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent les différents rapports annuels que l'Association publie pour ses programmes de recyclage provinciaux.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

---

## **RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite**

---

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu certaines sections des différents rapports annuels que l'Association publie pour ses programmes de recyclage provinciaux avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les différents rapports annuels seront mis à notre disposition après la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lecture de ces rapports annuels nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces rapports, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de ses activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

---

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Rolfe Benson LLP*


COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Vancouver, Canada  
7 mai 2026

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État de la situation financière**  
**31 décembre 2025**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Actif</b>		
<b>Court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 468 432 \$	4 849 895 \$
Dépôts à terme (note 5 (a))	11 196 656	9 667 312
Débiteurs (note 15)	3 595 473	2 769 262
Frais payés d'avance et dépôts	234 438	574 171
	20 494 999	17 860 640
<b>Liquidités soumises à des restrictions (note 3)</b>	<b>2 588 689</b>	<b>2 184 401</b>
<b>Prêts subventions (note 4)</b>	<b>295 078</b>	<b>387 457</b>
<b>Dépôts à terme (note 5 (b))</b>	<b>5 836 382</b>	<b>2 750 000</b>
<b>Placements - à la valeur du marché</b>	<b>38 250 191</b>	<b>35 021 856</b>
<b>Immobilisations corporelles (note 7)</b>	<b>14 634 373</b>	<b>14 968 836</b>
<b>Actifs incorporels (note 8)</b>	<b>78 783</b>	<b>50 000</b>
	82 178 495 \$	72 223 190 \$
<b>Passif</b>		
<b>Court terme</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer (notes 9 et 15)	8 119 013 \$	6 713 655 \$
<b>Engagements (note 11)</b>		
<b>Éventualités (note 10)</b>		
<b>Actif net</b>		
<b>Non affectés</b>	<b>14 764 784</b>	<b>11 176 582</b>
<b>Investis en immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>14 713 156</b>	<b>15 018 836</b>
<b>Affectations internes (note 6)</b>	<b>41 992 853</b>	<b>38 129 716</b>
<b>Affectations externes (note 12)</b>	<b>2 588 689</b>	<b>2 184 401</b>
	74 059 482	66 509 535
	82 178 495 \$	72 223 190 \$

APPROUVÉ PAR LES ADMINISTRATEURS :

  
 \_\_\_\_\_ Administrateur

  
 \_\_\_\_\_ Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État de l'actif net**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

	<b>Non affecté</b>	<b>Investi en Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>Affectation externe</b>	<b>Affectations internes</b>	<b>Total 2025</b>	<b>Total 2024</b>
<b>Actif net – au début de l'exercice</b>	11 176 582 \$	15 018 836 \$	2 184 401 \$	38 129 716 \$	<b>66 509 535 \$</b>	64 601 476 \$
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	8 224 676	(674 729)	-	-	<b>7 549 947</b>	1 908 059
Transfert des montants investis en immobilisations corporelles et incorporelles	(369 049)	369 049	-	-	-	-
Transfert aux affectations externes (note 12)	(404 288)	-	404 288	-	-	-
<b>Actif net – à la fin de l'exercice</b>	<b>14 764 784 \$</b>	<b>14 713 156 \$</b>	<b>2 588 689 \$</b>	<b>41 992 853 \$</b>	<b>74 059 482 \$</b>	66 509 535 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État des résultats**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Produits (note 16)</b>	<b>58 588 016 \$</b>	<b>47 749 748 \$</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Traitement	28 856 288	25 652 099
Collectes	11 390 559	10 796 830
Transport	7 447 760	7 016 642
Frais généraux et d'administration	4 872 530	4 505 274
Administration des programmes	2 452 720	2 452 603
	<b>55 019 857</b>	<b>50 423 448</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'exploitation</b>	<b>3 568 159</b>	<b>(2 673 700)</b>
<b>Autres produits (charges)</b>		
Revenus de placements	3 259 356	4 871 685
Revenus d'intérêts	752 258	962 048
Gains sur disposition d'immobilisations corporelles	1 211	-
Gains sur la réalisation de titres négociables	355	8 252
Pertes non réalisés sur les investissements	(31 392)	(1 260 226)
	<b>3 981 788</b>	<b>4 851 759</b>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>7 549 947 \$</b>	<b>1 908 059 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État des flux de trésorerie**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Trésorerie provenant de (utilisée pour) :</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	7 549 947 \$	1 908 059 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Ajustement de la valeur marchande	31 392	1 260 226
Amortissement des immobilisations corporelles	671 531	706 598
Amortissement des actifs incorporelles	3 198	-
Prêts graciés	92 379	79 078
Gain sur la réalisation de titres négociables	(355)	(8 252)
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles	(1 211)	-
	<b>8 346 881</b>	<b>3 945 709</b>
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(826 211)	1 674 865
Frais payés d'avance et dépôts	339 733	94 082
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 405 357	(1 684 807)
	<b>9 265 760</b>	<b>4 029 849</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
(Acquisition) réalisation de dépôts à terme	(4 615 726)	7 147 693
Liquidités soumises à des restrictions	(404 288)	(172 270)
Acquisition d'immobilisations corporelles – nette	(338 279)	(1 160 941)
Produit de la disposition d'immobilisations corporelles	2 423	-
Acquisition d'actifs incorporels	(31 981)	-
Acquisition de placements	(3 259 372)	(9 871 669)
	<b>(8 647 223)</b>	<b>(4 057 187)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Émission de prêts-subvention	-	(93 160)
	<b>618 537</b>	<b>(120 498)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>618 537</b>	<b>(120 498)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – au début de l'exercice</b>	<b>4 849 895</b>	<b>4 970 393</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – à la fin de l'exercice</b>	<b>5 468 432 \$</b>	<b>4 849 895 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

---

**1. Constitution de l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada**

Le 7 mai 2001, l'Association des producteurs responsables (Product Care Association) (l'« Association ») a été incorporée selon la Loi sur les corporations canadiennes. La nouvelle entité était le résultat de la fusion de « PPC Paint and Product Care Association » avec l'Association des producteurs responsables. Le 7 janvier 2015, la société a demandé une prorogation en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et a changé son nom pour l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada. L'Association est un organisme sans but lucratif et à ce titre, elle n'est pas sujette aux impôts sur le revenu.

L'Association a pour objet le développement, l'implantation et l'opération de programmes de gestion au Canada ou ailleurs. Les programmes de gestion de produits sont financés par l'industrie et gèrent des programmes qui fournissent un système de collecte aux consommateurs pour des produits dont ils ne veulent plus. Le programme prend alors la responsabilité du recyclage et l'élimination appropriée des déchets. Les produits acceptés par les programmes gérés par l'Association comprennent la peinture, les pesticides, les liquides inflammables et autres produits ménagers dangereux, les produits d'éclairages et les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone. L'association gère des programmes pour une partie ou tous ces produits en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

---

**2. Sommaire des principales conventions comptables**

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables sont les suivantes :

(a) Instruments financiers

(i) Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur et ultérieurement évalue tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et dans d'autres titres négociables qui sont évalués à leur juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de trésorerie restreinte, des dépôts à terme, débiteurs et des prêts subventions.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes fournisseurs charges à payer.

Les actifs financiers de l'Association évalués à la juste valeur se composent des placements et de la réserve qui est composées de divers placements dans des fonds communs.

(ii) Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé à l'état des résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement de compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée à l'état des résultats.

(iii) Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transaction à l'état des résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

---

**2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)**

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Association ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Association les amortit selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux qui permettent d'amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Les taux d'amortissement annuel sont les suivants :

Équipement informatique	3 ans
Bâtiments	25 ans
Équipement de bureau	2 ans
Équipement de dépôt	2, 3 et 5 ans
Améliorations locatives	5 ans

(d) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'Association amortit ses actifs incorporels à durée de vie limitée selon la méthode linéaire de sorte qu'ils soient amortis sur leur durée de vie utile. Le taux d'amortissement annuel est le suivant :

Progiciel de gestion intégrée (ERP)	5 ans
-------------------------------------	-------

Les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis et sont soumis annuellement à un test de dépréciation.

(e) Dépréciation d'actifs à long terme

L'Association soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus aux services fournis par l'Association sa valeur comptable est dévaluée à sa valeur résiduelle. La direction a déterminé qu'aucune dévaluation n'était nécessaire au cours de l'exercice.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

---

**2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)**

(f) Constatation des produits

Les produits relatifs aux frais de récupération sont reçus des membres enregistrés dans les provinces qui participent aux programmes de l'Association. L'Association reconnaît ces frais comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables si le montant peut raisonnablement être estimé et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits relatifs aux frais de récupération sont reconnus au fur et à mesure que chacun des membres agents les déclarent et les remettent tels qu'il est exigé dans l'accord entre l'Association et ses membres et qui correspond à la fin du mois suivant la période de déclaration au cours de laquelle les matériaux visés par le programme ont été vendus par les membres.

Les membres sont tenus de remettre les frais de gestion environnementale (FGE) pour tous les produits vendus à compter de la date de démarrage du programme ou de la date à laquelle le membre a entrepris la vente de produits visés. Si, pour une quelconque raison, un membre omet de déclarer et de verser les FGE associés aux produits vendus, l'Association comptabilisera ces frais comme revenus lorsque ces montants pourront être déterminés par l'Association.

Les autres honoraires contractuels sont comptabilisés en tant que produits à l'achèvement des services fournis.

Les revenus de placements incluent des produits d'intérêts et des gains et pertes réalisés et non réalisés. Les gains et pertes non réalisés sont présentés à l'état des résultats. Les produits de placements non affectés sont constatés comme produits lorsqu'ils sont gagnés.

(g) Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés à la date du bilan et sur les montants des produits et charges ainsi que la divulgation des éventualités à la date de l'état de la situation financière. Les soldes et les divulgations sujettes à des estimations importantes inclus dans les états financiers comprennent l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, les charges à payer, les revenus constatés pour les frais de récupération à recevoir et les engagements pour des produits en mains non traités. La direction est d'avis que les estimations utilisées dans la préparation des états financiers sont prudentes et raisonnables; par contre, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(h) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires de l'Association libellés en devises sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date où les actifs ont été acquis et les passifs encourus. Les produits et les charges sont convertis au cours de change à la date de l'opération. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

**3. Encaisse affectée**

L'encaisse affectée se compose des montants suivants :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Réserve du programme du Québec RecycFluo (note 12)	<b>2 124 876 \$</b>	2 055 411 \$
Réserve du programme de recyclage des contenants de combustibles pressurisés à remplissage unique du Québec (note 12)	<b>213 376</b>	128 990
Dépôt à terme donné en garantie de cartes de crédit	<b>250 437</b>	-
	<b>2 588 689 \$</b>	2 184 401 \$

L'encaisse affectée à la réserve du programme Recycfluo du Québec et au programme de recyclage des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique du Québec se compose de 2 104 511 \$ d'encaisse détenue dans un compte bancaire distinct et de 233 741 \$ d'encaisse provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'Association. Subséquemment à la clôture de l'exercice, l'Association a transféré 233 741 \$ d'encaisse au compte bancaire distincts du programme RecycFluo et du programme de recyclage des contenants de combustibles pressurisés à remplissage unique du Québec.

**4. Prêts subventions**

Au cours de l'exercice, l'Association a avancé des fonds sous la forme de prêts subvention à diverses organisations pour le développement d'installations de collecte pour des programmes spécifiques (note 11 (b)). Si le site de collecte commence ses opérations et respecte les différents critères inclus à l'entente relative à l'installation de collecte, l'Association fera grâce des avances de fonds et des intérêts qui s'y rattachent au rythme de 10 % ou 20 % du montant original des avances à chaque anniversaire du commencement des d'opérations de l'installation de collecte. Si le développement de l'installation n'est pas complété, les sommes avancées seront remboursables à l'Association majorées d'un intérêt annuel de 8 %.

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Solde au début de l'exercice	<b>387 457 \$</b>	373 375 \$
Fonds avancés au cours de l'exercice	-	93 160
Prêts graciés au cours de l'exercice	<b>(92 379)</b>	(79 078)
Solde - à la fin de l'exercice	<b>295 078 \$</b>	387 457 \$

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

---

**5. Dépôts à terme**

(a) Court terme

Au 31 décembre 2025, l'Association détenait des dépôts à terme d'un montant total de 11 196 656 \$ (2024 – 9 667 312 \$) avec des dates d'échéance allant du 10 janvier 2026 au 12 décembre 2026 et portant intérêt à des taux annuels variants de 2,9 % à 4,75 % classés comme actifs à court terme.

(b) Long terme

Au 31 décembre 2025, l'Association détenait des dépôts à terme d'un montant total de 5 836 382 \$ (2024 – 2 750 000 \$) avec des dates d'échéance allant du 18 juillet 2027 au 12 septembre 2027 portant intérêt à des taux annuels variants de 2,2 % à 4,50 % classés comme actifs à long terme.

**6. Affectations internes de l'actif net**

La politique de gestion et d'affectation de l'actif net des membres de l'Association « PCA Members' Net Assets Management and Allocation Policy » comprend la création d'un fonds de réserve soumis à des restrictions internes pour les programmes de l'Association « AGRP ». Le Fonds de réserve des programmes de l'Association est présenté comme un actif net affecté en interne dans l'état de la situation financière et à l'état de l'évolution de l'actif net.

L'objectif du fonds de réserve de l'Association est le suivant :

- stabiliser les écotaxes en permettant de gérer les fluctuations de volume d'une année à l'autre
- couvrir les coûts de liquidation de l'association par décision des membres ou à la suite d'une modification de la réglementation, d'une manière ordonnée, sans dépasser deux ans ;
- couvrir les coûts des éléments imprévus ou extraordinaires
- le financement provisoire de l'expansion d'un programme
- pour financer d'autres projets spéciaux (tels que l'acquisition ou la construction d'un bâtiment).
- pour financer l'achat de biens d'équipement ; et
- d'agir comme un fonds d'amortissement pour couvrir le coût de la gestion des produits ayant une longue durée de vie, pour lesquels la collecte peut avoir lieu dans un avenir éloigné.

Le solde du fonds de réserve de l'Association doit être égal ou inférieur aux dépenses totales du programme enregistrées au cours de l'année la plus récente, et ne doit jamais être inférieur à six mois des dépenses totales du programme. À la discrétion des administrateurs, le solde du fonds de réserve peut dépasser les dépenses de l'année la plus récente dans les cas où les programmes présentent des risques élevés en raison des conditions du marché, aggravés par la longue durée de vie des produits associés au programme. Le montant du seuil de réserve de l'Association est recalculé chaque année et la valeur de la réserve est ajustée en conséquence à la fin de l'exercice concernée, l'ajustement est présenté dans l'état de l'évolution de l'actif net comme un transfert de fonds.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

**6. Affectations internes de l'actif net (suite)**

Les actifs du Fonds de réserve de l'Association sont constitués de liquidités, de dépôts à terme et d'investissements dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres, et sont gérés de manière indépendante.

Au cours de l'exercice, 3 863 137 \$ ont été transférés de l'actif net non affecté aux affectations internes de l'actif net (2024 - 1 312 412 \$) ont été transférés des affectations internes de l'actif net à l'actif net non affecté.

Le solde des affectations internes de l'actif net se compose des montants suivants :

	2025	2024
Fond de réserve du programme de l'Association «PCA Program Reserve Fund»	40 337 961 \$	36 474 824 \$
Fonds disponibles pour le développement des installations de collecte (note 11(b))	654 892	654 892
Fonds disponibles pour le développement des installations de collecte de la Saskatchewan (note 11(c))	1 000 000	1 000 000
	41 992 853 \$	38 129 716 \$

**7. Immobilisations corporelles**

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Net	2024 Net
Terrain	7 659 119 \$	-	7 659 119 \$	7 659 119 \$
Bâtiments	8 141 509	2 519 600	5 621 909	5 947 569
Équipement de dépôt	3 839 149	3 290 658	548 491	618 115
Améliorations locatives	45 561	13 668	31 893	41 005
Équipement informatique	46 163	18 392	27 771	28 766
Équipement de bureau	21 906	9 640	12 266	-
Actifs en cours de développement	732 924	-	732 924	674 262
	20 486 331 \$	5 851 958 \$	14 634 373 \$	14 968 836 \$

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

**7. Immobilisations corporelles (suite)**

Les terrains et les bâtiments sont constitués de deux propriétés dont la propriété légale est détenue par des sociétés en fidéicommiss. L'Association a la propriété réelle des propriétés.

Les charges d'opération et les charges générales et d'administration incluent 671 531 \$ (2024 - 706 598 \$) de charge d'amortissement.

**8. Actifs incorporels**

	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>2025 Net</b>	<b>2024 Net</b>
Progiciel de gestion intégrée (ERP)	786 967 \$	758 184 \$	28 783 \$	- \$
Programme du Québec RecycFluo	50 000	-	50 000	50 000
	<b>836 967</b>	<b>758 184 \$</b>	<b>78 783 \$</b>	<b>50 000 \$</b>

Au cours de l'exercice 2012, l'Association a acquis certains actifs incorporels pour 50 000 \$ ayant trait au début du Programme RecycFluo Québec. Les actifs incorporels acquis incluent la marque déposée du Programme et la liste des membres du Programme établie par le précédent gestionnaire du Programme. La direction est d'avis qu'il n'y a pas lieu de déprécier ces actifs pour l'exercice 2025.

Les charges d'opération et les charges générales et d'administration incluent 3 198 \$ (2024 - Néant) de charge d'amortissement.

**9. Comptes fournisseurs et charges à payer**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Comptes fournisseurs et charges à payer	8 051 396 \$	6 208 280 \$
Remises gouvernementales	67 617	505 375
	<b>8 119 013 \$</b>	<b>6 713 655 \$</b>

**10. Éventualités**

Le 30 juin 2022, le gouvernement du Québec a modifié le Règlement sur le recyclage et la récupération des produits par les entreprises. En vertu du règlement précédent, l'Association avait accumulé des pénalités parce qu'elle n'avait pas atteint certains objectifs de collecte de matériel. La modification du règlement a entraîné l'annulation des pénalités accumulées au cours des années précédentes.

De plus, le règlement modifié impose certains objectifs de collecte à partir de l'exercice 2023, et l'Association sera soumise à des pénalités potentielles si ces objectifs ne sont pas atteints. L'Association a atteint les objectifs fixés pour 2023, 2024 et 2025 et n'a pas provisionné de pénalités estimées pour l'exercice 2025.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

---

**11. Engagements**

- (a) Au cours de l'exercice 2023, l'Association a conclu une prolongation du bail des locaux du bureau du Québec, venant à échéance le 31 mai 2027.

Au cours de l'exercice 2023, l'Association a conclu une prolongation du bail des locaux du bureau de l'Ontario, venant à échéance le 28 février 2031.

Les versements annuels pour les locaux occupés par l'Association sont les suivants :

2026	204 432 \$
2027	154 240
2028	120 761
2029	121 344
2030	121 344
Par la suite	<u>20 224</u>
	<u>742 345 \$</u>

- (b) Au cours des exercices antérieurs, le conseil d'administration de l'Association a approuvé la mise à disposition de fonds pouvant atteindre 1 535 000 \$ afin d'être utilisés pour le développement d'installations de collecte pour certains programmes. Ces fonds seront distribués à la discrétion de l'Association aux organismes s'étant qualifiés dans le cadre d'un processus de mise en candidatures. Au 31 décembre 2025, 880 108 \$ de prêts ont été déboursés de la réserve de fonds disponibles (note 4) et l'association a renoncé à 585 030 \$ de prêts. Au cours de l'exercice, l'Association a transféré le montant restant non décaissé et disponible à être prêté de 654 892 \$ (2024 – 654 892 \$) aux affectations internes de l'actif net (note 6).
- (c) Au cours des exercices antérieurs, le conseil d'administration de l'Association a adopté une résolution visant à mettre à la disposition des sites de collecte participant au programme de gestion des résidus domestiques dangereux de la Saskatchewan un financement en capital pouvant atteindre 1 000 000 \$. Les modalités de versement de ces fonds n'ont pas été déterminées par l'Association à la date du rapport de l'auditeur indépendant. Le montant restant non décaissé disponible pour être prêté de 1 000 000 \$ (2024 – 1 000 000 \$) a été présenté à titre de composante de l'actif net affecté en interne (note 6).
- (d) À la fin de l'exercice, l'Association disposait de produits non traités dont les coûts estimatifs pour la transformation, le transport et le recyclage seront de 1 143 067 \$ (2024 – 1 772 182 \$) en 2026.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

---

**12. Affectations externes de l'actif net**

Les affectations externes se compose des montants suivants :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Réserve du programme RecycFluo du Québec	2 124 876 \$	2 055 411 \$
Programme de recyclage des contenants de combustibles pressurisés à remplissage unique du Québec	<u>213 376</u>	<u>128 990</u>
	<u>2 338 252 \$</u>	<u>2 184 101 \$</u>

Conformément à l'accord conclu entre l'Association et la Société québécoise de récupération et de recyclage, l'Association est tenue de maintenir un fonds de réserve correspondant à un minimum de six mois et à un maximum de douze mois de dépenses d'exploitation du programme. Le but du fonds de réserve est de couvrir les dépenses lors d'une éventuelle liquidation du programme. Au cours de l'exercice, l'Association a transféré 69 465 \$ et 84 386 \$ de l'actif net non affecté aux affectations externes de l'actif net relativement au fonds de réserve du programme Québec Recycfluo et au programme de recyclage des contenants de combustibles pressurisés à remplissage unique du Québec respectivement, entraînant un transfert de fonds total de 153 851 \$ (2024 – 172 270 \$) pour les deux programmes.

**13. Instruments financiers**

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Association aux risques à la date de la situation financière, soit au 31 December 2025.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Association sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux débiteurs, aux placements et aux prêts subventions. La trésorerie les dépôts à terme et les placements sont détenus dans des institutions financières importantes. Les concentrations du risque de crédit ayant trait aux débiteurs sont limitées étant donné le nombre élevé de clients. Les concentrations du risque de crédit au niveau des prêts subventions sont limitées dans la mesure où une installation de collecte qui a reçu un prêt subvention ne devienne pas opérationnelle et que le prêt devienne remboursable à l'Association (note 4). L'Association a des processus d'évaluation et de contrôle en place et radie les comptes lorsqu'elle détermine qu'il est impossible de les percevoir. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

**13. Instruments financiers (suite)**

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association n'est pas exposée à ce risque étant donné le niveau élevé de son fonds de roulement. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque du marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Dans la réserve (note 6), l'Association détient des placements libellés en dollars US. À ce titre, ces placements sont exposés aux fluctuations des devises.

Certains actifs et passifs libellés en devises étrangères sont exposés au risque de fluctuation des taux de change. Au 31 décembre 2025, l'encaisse et des débiteurs de 652 911 \$ USD et 85 773 \$ USD (2024 – 395 299 \$ USD et 153 520 \$ USD) respectivement ont été convertis en dollars canadiens et des comptes fournisseurs et charges à payer de Néant \$ USD (2024 – 11 744 \$ USD) ont été convertis en dollars canadiens. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de taux d'intérêt du marché. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(f) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association est exposée au risque de prix autre en regard de ses placements inclus dans sa réserve. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

---

**14. Organisation contrôlée**

L'Association contrôle PCA Product Stewardship Inc. (PCA PSI) puisqu'elle est sa seule membre et a le droit de nommer la majorité de ses membres du conseil d'administration. L'association et PCA PSI ont certains membres de leur conseil d'administration en Commun.

PCA PSI a été créée pour développer et gérer des programmes aux États-Unis qui permettent aux membres de facilement satisfaire la réglementation des états quant au traitement en fin de vie utile d'une variété de produits fabriqués et vendus dans l'industrie. PCA PSI gère actuellement le programme State LightRecycle de l'état de Washington.

Le 27 octobre 2025, PCA PSI a informé les participants du programme LightRecycle de l'État de Washington qu'elle se retirait de l'administration du programme, avec prise d'effet le 31 décembre 2025. Des modifications récentes à la législation de l'État de Washington ont prolongé le mandat du programme jusqu'en 2035. Toutefois, PCA PSI a déterminé que le maintien de son rôle d'administrateur du programme n'est pas viable dans le cadre du nouveau régime. La direction est d'avis que l'Association n'est exposée à aucun risque financier important lié aux activités du programme LightRecycle de l'État de Washington ni à la cessation du rôle d'administrateur de PCA PSI à l'égard de ce programme.

Le programme LightRecycle de l'État de Washington présentait un surplus résiduel de 66 900 \$ US au 31 décembre 2025. La direction de PCA PSI prévoit transférer ce surplus résiduel à un administrateur successeur du programme, une fois que le montant final du surplus résiduel lié au programme aura été déterminé.

PCA PSI n'a pas été consolidé dans les états financiers de l'Association. Les états financiers de PCA PSI sont préparés en conformité avec le FASB ASC 958, entités sans but lucratif des normes comptables des États-Unis. Le sommaire de l'information financière au 31 décembre 2025 a été tiré des états financiers audités tels qu'ils ont été préparés par la direction et sont convertis en dollars canadiens en utilisant la méthode du taux courant.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

---

**14. Organisation contrôlée (suite)**

PCA PSI

	<b>31 décembre 2025</b>	31 décembre 2024
	(Non audité)	
Situation financière		
Actif total	<b>2 225 729\$</b>	2 857 902 \$
Passif total	<b>938 871</b>	300 809
Avoir net	<b>1 286 858</b>	2 557 093
	<b>2 225 729 \$</b>	2 857 902 \$

	<b>31 décembre 2025</b>	31 décembre 2024
	(Non audité)	
Résultats		
Revenus totaux	<b>2 167 584 \$</b>	2 162 482 \$
Total des charges	<b>3 339 241</b>	2 808 780
(Insuffisance) des revenus	<b>(1 171 657) \$</b>	(646 298) \$

	<b>31 décembre 2025</b>	31 décembre 2024
	(Non audité)	
Flux de trésorerie		
Trésorerie utilisée dans les activités de fonctionnement	<b>(902 598) \$</b>	(778 069) \$

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

---

**15. Transaction avec des parties liées**

L'Association est liée avec à PCA PSI (note 14). Vous trouverez ci-dessous un sommaire des transactions et soldes entre parties liées.

Un montant de 45 153 \$ à recevoir de PCA PSI (2024 – 22 384\$) est inclus dans les débiteurs. Ce montant n'est pas garanti, il ne porte pas intérêts et sera encaissé au cours de l'exercice 2026

Un montant de 335 615 \$ (2024 – Néant) est inclus dans comptes fournisseurs et charges à payer. Ce montant n'est pas garanti, il ne porte pas intérêts et sera payé au cours de l'exercice 2026

L'Association a facturé un montant de 238 313\$ (2024 – 233 552\$) à PCA PSI pour des frais d'administration.

L'Association est liée à une société contrôlée par un dirigeant de l'Association. Au cours de l'exercice, l'Association a engagé des dépenses de 355 325 \$ (2024 – 247 132 \$) auprès de cette société pour des services de direction, de gestion de projets, de développement de systèmes ainsi que pour la documentation des processus d'affaires et des systèmes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, des dépenses de 323 344 \$ (2024 – 247 132 \$) sont incluses dans les charges générales et administratives à l'état des résultats, et des coûts de 31 981 \$ (2024 – néant) liés au développement de systèmes ont été inscrits aux immobilisations incorporelles à l'état de la situation financière.

Un montant de 30 852 \$ (2024 – 51 975 \$) est inclus dans comptes fournisseurs et charges à payer. Ce montant n'est pas garanti, il ne porte pas intérêts et sera payé au cours de l'exercice 2026

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

**16. Revenu**

	2025	2024
Produits relatifs aux frais de récupération	<b>57 279 196 \$</b>	45 993 575 \$
Autres	<b>1 308 820</b>	1 756 173
	<b>58 588 016 \$</b>	47 749 748 \$